



ASSEMBLÉE

GÉNÉRALE

DU JARDIN MODERNE - Ouvert à tou·te·s



**Bilans, discussions, délibérations,
élections, projets à venir...**

Mercredi 11 mai

**MODE D'EMPLOI À L'USAGE
DES ADHÉRENT·E·S**

Adhérent-e-s d'hier, d'aujourd'hui et de demain, l'association Jardin Moderne est la vôtre.

C'est un instrument pour construire collectivement, c'est un outil pour défendre votre vision de musicien-ne-s, d'artiste, de porteur et porteuse de projet, d'amateur-trice de musique et de citoyen-ne !

Tous les documents qui régissent le fonctionnement de l'association sont consultables sur le site à l'adresse www.jardinmoderne.org/projet/ et sur www.jardinmoderne.org/documents-ag/

Merci de nous informer de votre participation via ce formulaire : bit.ly/AG-2022-inscription

Dans ce petit mode d'emploi, nous souhaitons rappeler les règles du jeu pour que chaque adhérent-e puisse participer en connaissance de cause, et se saisir des enjeux actuels et à venir.

→ **Participer à l'AG, c'est** prendre connaissance de l'avancée du projet, de la santé financière de la structure, des succès et des difficultés rencontrées par l'équipe salariée et les bénévoles,

→ **mais c'est aussi** prendre la parole et donner son avis, faire des propositions sur le fonctionnement et/ou le développement du projet,

→ **et même** pourquoi pas proposer sa candidature pour l'élection des membres du Conseil d'Administration.

Comment ça fonctionne ?

L'association est composée de 2 types d'adhérent-e-s (ou membres) :

- Les membres « simples » qui peuvent participer à l'AG mais sans droit de vote ;
- Les membres « actifs » qui ont le droit de vote.

Si vous n'avez pas fait la demande pour être membre actif, il vous suffit de le faire dès maintenant (accueil@jardinmoderne.org ou sur place), ou même le jour de l'AG.

Délégation de pouvoir

S'il vous est impossible d'être présent-e à l'AG, vous pouvez vous faire représenter par un-e autre membre actif-ve de votre choix. Chaque participant-e ne peut représenter, en plus de lui-elle-même, que deux autres membres actif-ve-s.

JE SOUSSIGNÉ(E).....
DONNE POUVOIR À :

POUR ME REPRESENTER LE 11 MAI À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU JARDIN MODERNE.

Signature :

date :

Ordre du jour de l'AG

Tous les points de l'ordre du jour figurant dans le courrier d'invitation sont abordés :

- présentation pour validation du rapport moral de l'année 2021 ;
- présentation pour validation du bilan d'activités 2021 ;
- présentation pour validation du bilan comptable de l'exercice 2021 ;
- affectation du résultat de l'exercice 2021 ;
- présentation pour validation du budget prévisionnel et des perspectives 2022 ;
- présentation pour validation des orientations pour le projet associatif 2023-2026 ;
- échanges autour des sujets proposés par les adhérent·e·s (via le formulaire d'inscription).

Elections partielles du CA

Les membres actifs **élisent les membres du Conseil d'Administration** composé de 7 à 11 personnes (selon le nombre de candidats).

Cette année, 8 membres du CA sont en cours de mandats (il·elle·s ont été élu·e·s pour 3 ans), tandis que 3 sont sortant·e·s. Il y a donc **au moins 3 postes à pourvoir**.

Même s'ils sont bénévoles, les membres du Conseil d'Administration sont les membres dirigeant·e·s de l'association. Une réunion a lieu au minimum 6 fois par an. Ces personnes valident, commentent, débattent sur l'orientation du projet, la stratégie et les actions proposées par l'équipe salariée par la voix de la codirection. Bien sûr, elles peuvent aussi proposer des actions et des projets.

C'est au cours de la 1^{ère} réunion de Conseil d'Administration suivant l'AG que ses membres éliront parmi eux les membres du bureau : un·e Président·e, un·e Vice-Président·e, un·e Secrétaire et un·e Secrétaire adjoint·e.

Contactez-nous !

Si vous avez des questions sur l'Assemblée Générale, le fonctionnement de l'association ou encore le Conseil d'Administration, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse **presidence@jardinmoderne.org**.

